

COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

Campagne 2026 – 2027

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-3, L. 612-6, et D. 612-36-2 ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** l'arrêté du 6 décembre 2019 portant sur la réforme de la licence professionnelle ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant sur l'élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** la proposition de composition des jurys formulée par le Directeur de l'IUT de Blois.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en licence professionnelle pour l'année universitaire 2026–2027 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

MENTION MÉTIERS DE L'INDUSTRIE : GESTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Parcours Amélioration continue de la production industrielle

Président·e : Isabelle LAFFEZ – enseignante chercheur, représentante du directeur de l'IUT

Membres : Michaël BOULAY – enseignant associé - EAST / Support TPS - JTEKT-HPI Blois
Christophe COUSOT - référent LPGPI - Pôle Formation UIMM Eure Seine Estuaire
Yolaine MICHAUD-CHEVIGNY - responsable déploiement/transformation industrielle
- Thales Avionics Vendôme
Bruno VIGNOL – enseignant

MENTION OPTIQUE PROFESSIONNELLE

Parcours Métiers de la vision : réfraction, contactologie, basse-vision

Président·e : Patrick LAFFEZ – enseignant chercheur, représentant du directeur de l'IUT

Membres : Claire Laure BONNIN- référente LP MV- Pôle Sup Sainte Marie de Bourges
Christelle COUDART – optométriste-opticienne – magasin LOF
Géraldine OBADIA – chargée d'enseignement
François VANDER MEULEN – enseignant chercheur

Article 2.

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 4 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par
délégation,

La Vice-présidente en charge de la formation



Stéphanie CARREZ